

CAN Dividendes canadiens de base 75/75 (P)

30 avril 2026

Renseignements sur le fonds (au 30 avril 2026)

Principaux titres	%
Banque Royale du Canada	8,8
Banque Toronto-Dominion	6,0
Agnico Eagle Mines Ltd	4,9
Manulife Financial Corp	4,8
Canadian Natural Resources Ltd	4,5
Enbridge Inc	3,9
Canadian Pacific Kansas City Ltd	3,4
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,3
Banque de Montréal	3,1
Cenovus Energy Inc	2,8
Répartition totale des principaux titres	45,5

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	11,19 %
Rendement du dividende	2,55 %
Rendement à l'échéance	-
Durée (années)	-
Coupon	-
Cote de crédit moyenne	-
Capitalisation boursière moyenne (millions)	109 421,1 \$

Actifs nets (millions de \$)

1 639,6 \$

Cours

19,99 \$

Nombre de titres

53

Placement initial minimal

500 \$

Codes de fonds

AFA – CLGB049A

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
3,28	8,48	10,66	32,44	15,16	12,52	-	9,28

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
21,76	13,83	5,20	-2,47	29,93	-4,42	14,71	-

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 août 2018 - 30 avril 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
14,83 %	oct. 2025	4,11 %	sept. 2023	9,43 %	100,00 %	34	0

CAN Dividendes canadiens de base 75/75 (P)

30 avril 2026

Commentaire du fonds T1 2026

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne a connu un premier trimestre difficile, car l'incertitude commerciale a continué de peser sur la confiance des entreprises et l'activité manufacturière. L'emploi a reculé en janvier et en février, avant de se stabiliser en mars, l'économie ayant créé 14 000 emplois et le taux de chômage étant demeuré stable à 6,7 %. Les dépenses de consommation sont demeurées prudentes et les secteurs sensibles aux échanges commerciaux ont subi des pressions persistantes en raison de l'incertitude entourant les droits de douane.

Lors de ses réunions de janvier et de mars, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 %, invoquant le ralentissement de l'inflation et l'incertitude persistante à l'égard des perspectives économiques à court terme. Le taux d'inflation au Canada a fléchi à 1,8 % en février, son plus bas niveau en plusieurs mois, ce qui donne à penser que les pressions sur les prix au pays ont été bien contenues avant le choc des prix de l'énergie qui s'est produit plus tard au cours du trimestre.

Le marché boursier canadien a surpassé ses homologues mondiaux au premier trimestre, progressant d'environ 4 %. Le secteur de l'énergie a particulièrement favorisé le rendement, progressant fortement après que les prix du pétrole brut ont bondi dans la foulée de l'éclatement du conflit au Moyen-Orient et de la fermeture du détroit d'Ormuz au début de mars. Le secteur des matériaux a également contribué aux gains, car les prix de l'or ont atteint un sommet record de 5 589 \$ US l'once en janvier, avant de reculer. Dans l'ensemble, les secteurs, notamment les technologies de l'information et la consommation discrétionnaire, ont tiré de l'arrière, car les investisseurs se sont tournés vers les titres liés aux marchandises dans un contexte d'incertitude géopolitique croissante.

Rendement

La surpondération et la sélection des titres de l'énergie ont été défavorables au rendement. La sélection des titres dans les secteurs des produits industriels et des services d'intérêt public a également eu un effet positif.

Cenovus Energy Inc. a contribué au rendement. L'action de la société a progressé en raison de la conclusion réussie des actifs de sables bitumineux MEG Energy Corp., qu'elle a récemment acquis, de l'amélioration du rendement opérationnel en aval et de la hausse des prix du pétrole brut et des produits raffinés attribuable aux événements géopolitiques. Canadian Natural Resources Ltd. a aussi eu un effet positif en raison des résultats de production positifs, de la baisse soutenue des coûts d'exploitation des sables bitumineux et de la hausse des prix du pétrole au cours du trimestre. Le sous-conseiller a réduit la pondération de Canadian Natural Resources après une forte remontée du titre.

La sélection des titres de la consommation discrétionnaire et des services de communication a pesé sur le rendement. La sous-pondération du secteur des matériaux a également nui au rendement.

CAN Dividendes canadiens de base 75/75 (P)

30 avril 2026

Suncor Énergie Inc. a nui au rendement. Le sous-conseiller sous-pondérait la société, dont l'action a progressé en raison de la hausse des prix du pétrole et de la vigueur soutenue de son modèle d'affaires intégré. Brookfield Asset Management Ltd. a également nui au rendement en raison des préoccupations du marché concernant l'exposition au crédit privé et à la recherche de liquidités par les investisseurs. La surpondération de Brookfield Asset Management par le sous-conseiller a été en partie compensée par la sous-pondération de la société mère Brookfield Corp., qui a également tiré de l'arrière.

Activité du portefeuille

Le sous-conseiller a étoffé le placement dans Brookfield Asset Management Ltd. et Power Corp. du Canada dans le secteur des produits financiers en raison de l'amélioration du profil risque-rendement. La position dans Intact Corporation financière a aussi été augmentée en raison de ses solides perspectives de bénéfices, de sa combinaison défensive de bénéfices et de son potentiel de hausse intéressant. Dans le secteur des technologies de l'information, le sous-conseiller a étoffé la position dans Constellation Software Inc, car les craintes de perturbations par l'intelligence artificielle ont exercé des pressions à la vente qui, de l'avis du sous-conseiller, étaient exagérées.

Le sous-conseiller a étoffé le placement dans Barrick Mining Corp. en raison de l'opinion favorable à l'égard de son intention de liquider ses actifs en Amérique du Nord et de l'optimisme à l'égard des prix des métaux. Le sous-conseiller a étoffé les placements dans Keyera Corp. et Suncor Énergie Inc. dans le secteur de l'énergie. Selon le sous-conseiller, Keyera pourrait profiter de l'acquisition proposée d'actifs de Plains Canada, et Suncor pourrait continuer de profiter de l'amélioration de ses activités en aval.

Le sous-conseiller a vendu CCL Industries Inc. et a affecté le produit dans le secteur. Le sous-conseiller a réduit la pondération d'Alamos Gold Inc., après qu'elle a inscrit un solide rendement au cours du trimestre, et a réduit celle d'Alimentation Couche-Tard Inc. en raison des craintes d'une réduction des dépenses en magasin découlant de la hausse des prix de l'essence. La position dans Rogers Communications Inc. a été réduite à la suite d'une forte remontée de l'action et de questions persistantes au sujet de la croissance de la demande dans les segments du sans-fil et de la câblodistribution de la société.

CAN Dividendes canadiens de base 75/75 (P)

30 avril 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 mars 2026.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 mars 2026. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Dividendes canadiens de base 75/75 (P)

30 avril 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

[^]L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

[†]Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., [‡]Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

